

**Directeur(trice)
de l'Enseignement supérieur**

**L'Ensemble scolaire LA SALLE Clermont-Ferrand (63) recherche pour la rentrée de septembre 2024,
un(e) Directeur(trice) de l'Enseignement supérieur.**

Poste à temps plein en CDI.

L'Ensemble scolaire est un établissement sous contrat d'association avec l'Etat, sous tutelle congréganiste des Frères des Ecoles Chrétiennes (Réseau La Salle).

L'Ensemble scolaire comprend une école (sur deux sites), un collège, deux lycées professionnels, un lycée d'enseignement général et technologique, des formations supérieures (bac + 2 à bac + 5). Plus d'informations : www.lasalle63.fr

Il compte environ 2 800 élèves et étudiants répartis sur 4 sites d'enseignements, dont un site dédié à l'enseignement supérieur (Le Campus).

L'enseignement supérieur comprend :

Secteur Industriel :

- BTS CPI / Electrotechnique (sous contrat + apprentissage)

Secteur Tertiaire :

- BTS Comptabilité Gestion / SIO / NDRC (sous contrat + apprentissage)
- DCG / DSCG (formation hors contrat)
- Bachelor RMEC (alternance)
- Bachelor Web Marketing (formation hors contrat / en partenariat)

Secteur Design Graphique :

- DN MADe (sous contrat + apprentissage)
- Bachelor Design Graphique (formation hors contrat / en partenariat)

2 classes de **CPGE** (sous contrat).

L'effectif de l'enseignement supérieur est d'environ 400 étudiants.

Fonctions du (de la) Directeur(trice) de l'Enseignement supérieur

Le(la) directeur(trice) de l'Enseignement supérieur a pour objectif essentiel d'assurer un suivi efficace et une qualité optimale des études des étudiants qui lui sont confiés.

Pour cela, il (elle) pilote, conçoit ou adapte les actions pédagogiques, éducatives et pastorales. Il (elle) le fait à la lumière du projet éducatif lasallien et dans le respect de la législation, des règles et des procédures de l'établissement.

Il (elle) reçoit cette mission, avec la délégation d'autorité correspondante, du chef d'établissement coordonnateur à qui il (elle) rend compte de façon régulière.

Il (elle) fait partie du conseil de direction rassemblant le chef d'établissement du premier degré, les directeurs et directrices des collèges, lycées d'enseignement général et technologique, enseignement supérieur, l'assistante de direction. Il (elle) coordonne sa mission avec les autres membres du conseil de direction. Ce conseil est placé sous l'autorité du chef d'établissement coordonnateur.

Il (elle) s'appuie sur les directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques (DDFTP), les responsables de filière, la vie scolaire, les professeurs référents et les équipes pédagogiques des classes confiées.

Ses fonctions s'articulent autour de 4 missions :

- Mission N°1 : **Le suivi des étudiants**
- Mission N°2 : **L'encadrement et le management des équipes pédagogiques**
- Mission N°3 : **L'animation et l'innovation**
- Mission N°4 : **La gestion des moyens humains et du matériel**

Mission N°1 : Le suivi des étudiants

Le (la) directeur(trice) de l'Enseignement supérieur a pour objectifs :

- d'être à l'écoute des élèves et de communiquer régulièrement avec les familles (résultats, événements...).
- de créer une ambiance sereine et un sentiment de sécurité propice au travail et à l'épanouissement des étudiants, en appliquant avec rigueur et justesse le règlement intérieur en synergie avec la vie scolaire.
- de détecter rapidement les difficultés des étudiants (niveau, travail, comportement) et de les traiter, notamment en réunissant les équipes pédagogiques bien en amont des conseils de classe.
- de veiller à la qualité de l'évaluation des étudiants (moyennes significatives, appréciations motivantes...).
- d'inscrire et de préparer rigoureusement les étudiants aux examens.
- de décider des orientations des étudiants avec les enseignants et en concertation avec les familles.

Mission N°2 : L'encadrement et le management des équipes pédagogiques

Le (la) directeur(trice) de l'Enseignement supérieur a pour objectifs :

- d'être à l'écoute des enseignants.
- de fédérer et de dynamiser les enseignants par matières, par niveau et par classe autour de projets cohérents et motivants.
- de responsabiliser les professeurs référents sur leurs missions :
 - *animation et cohésion de l'équipe pédagogique*
 - *relation avec les étudiants et les familles*
 - *suivi individualisé, information et orientation des étudiants...*
- d'informer les enseignants sur les modifications dans les référentiels de formation, les changements dans les modalités d'examens, les axes académiques prioritaires, etc.
- d'assister à l'inspection d'un professeur après avoir reçu l'accord de l'IPR (ou IEN) et du chef d'établissement coordonnateur.
- d'accueillir et d'accompagner les nouveaux enseignants.
- de mettre en place et d'assurer hebdomadairement un conseil de fonctionnement, qu'il (elle) préside, regroupant tous les services : éducatif, pédagogique et pastoral. Un compte-rendu est réalisé à l'issue du conseil de fonctionnement, un exemplaire est donné au chef d'établissement coordonnateur.

Il (elle) est chargé(e) de coordonner les informations de l'enseignement supérieur pour le bulletin d'informations hebdomadaire envoyé à chaque personnel.

Mission N°3 : L'animation et l'innovation

Le (la) directeur(trice) de l'enseignement supérieur a pour objectifs :

- de favoriser et de faciliter la mise en place d'initiatives pédagogiques éducatives et pastorales innovantes.
- de développer avec le chef d'établissement coordonnateur, les autres directeurs et directrices, les directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques (DDFTP), les équipes enseignantes et des partenaires extérieurs des actions plus particulièrement dans les domaines suivants :
 - *formation Post BTS : Bachelor, licence professionnelle, partenariat avec des écoles d'ingénieurs, partenariat européen*
 - *partenariats locaux, du réseau, et internationaux (présence à Rénasup, Réseau Campus La Salle, réflexion sur le développement et le rapprochement de l'enseignement catholique supérieur à Clermont-Ferrand...)*
 - *évolution des différentes filières*
 - *promotion des filières proposées dans l'établissement (journées Portes Ouvertes, Forum)*
 - *assurer la continuité du dispositif de la Cité des Talents.*

Mission N°4 : La gestion des moyens humains et matériels

Le (la) directeur(trice) de l'Enseignement supérieur a pour objectifs :

- de proposer une répartition des postes des enseignants en fonction de la dotation horaire dont il (elle) dispose.
- de construire les emplois du temps et les plannings en privilégiant l'intérêt des étudiants.
- de prévoir, avec le responsable de la vie scolaire, le remplacement des absences connues des professeurs. Pour cela il (elle) reçoit, si nécessaire, le soutien du chef d'établissement coordonnateur pour le recrutement de suppléants.
- de proposer au chef d'établissement coordonnateur les besoins en formation des enseignants en cohérence avec les projets menés.
- de veiller au bon usage des locaux, du matériel et du mobilier qui lui est confié.
- de prendre toutes les mesures de précaution qui s'imposent dans toutes situations qui pourraient mettre en jeu la sécurité des étudiants et du personnel.
- de proposer au chef d'établissement coordonnateur les investissements souhaitables pour maintenir un bon niveau d'équipement, ainsi que les économies qui peuvent être réalisées.
- d'organiser les examens avec les autres directeurs et directrices, les Directeurs(trices) Délégué(e)s aux Formations Professionnelles et Technologiques (DDFPT), les responsables de filières, la vie scolaire, l'intendance et en lien avec les services de l'Education Nationale (Rectorat, Inspection Académique).
- de représenter, en accord avec le chef d'établissement coordonnateur, les intérêts de La Salle Clermont-Fd lors de manifestations extérieures.

Pour l'aider dans sa tâche, le (la) directeur (trice) de l'Enseignement supérieur est accompagné des directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques (DDFPT) des secteurs industriel, tertiaire et design graphique, du responsable de la vie scolaire, du secrétariat, des responsables de filières.

Profil recherché pour le poste de directeur(trice) de l'Enseignement supérieur :

- Expérience dans la prise de responsabilités dans un établissement scolaire ;
- Excellente connaissance de l'organisation d'un lycée ;
- Excellente connaissance de l'apprentissage, contrats de professionnalisation...
- Capacité de discernement et d'analyse de situations ;
- Communication accrue avec tous les acteurs de la vie de l'établissement ;
- Qualité relationnelle et humaine ;
- Travail en équipe ;
- Respect et application des règles (règlement, consignes de sécurité...) ;
- Maîtrise de Parcoursup ;
- Maîtrise de l'outil informatique et de la suite office 365 (word, excel, teams...).

Les plus :

- Bonne connaissance de l'anglais (parlé, écrit) ;
- Bonne connaissance des formations post-BTS ;
- Bonne connaissance du projet du réseau lasallien.

Candidature (CV et lettre de motivation) à adresser à :

Hervé ROSSIGNON
 Chef d'établissement coordonnateur
 Ensemble scolaire LA SALLE
 14, rue Godefroy de Bouillon
 63000 Clermont-Ferrand

Clermont-Ferrand, le 11/03/2024